

Bilan de l'audience de l'intersyndicale du 1^{er} degré avec le DR le 10/09/2019 au rectorat

Présents :

- Le DRH Mr Pierre-Olivier SEMPERE
- FO ; SE-UNSA ; CFTC ; SNUIPP ; SAIPER

Point abordé : les demandes de révisions d'affectations pour raison médicale et autres non effectués à ce jour

Les syndicats ont tenu à rappeler à tour de rôle qu'une bonne partie de ces demandeurs sont des enseignants qui avaient un barème non négligeable, mais qu'ils n'avaient pas compris les modifications des règles du mouvement 2019 et de fait qu'ils se sont retrouvés soit dans l'Est, soit dans le Nord tout en habitant dans l'Ouest ou le Sud. Et que de fait, ce personnel se trouve en grande difficulté et en souffrance. Les représentants de FO ont décrété que cette situation était exceptionnelle et qu'ils comptaient sur l'administration pour prendre des mesures exceptionnelles afin de répondre favorablement à ces demandes même si la cheffe de la DPEP, Mme CLEMENT, a laissé entendre que seules les demandes de révisions d'affectations pour raison médicale « graves » (+++) trouveront une issue favorable.

Les syndicats FO, SE-UNSA, CFTC et SNUIPP ont proposé des mesures exceptionnelles au DRH pour qu'un maximum de demandes trouve une issue favorable :

1. Intégrer toutes les personnes qui sont sur les listes complémentaires du CRPE (environ 40 candidats) pour qu'ils puissent occuper les postes de ces enseignants actuellement affectés dans l'Est et le Nord par défaut ; de fait ces derniers pourraient être affectés en surnombre dans le sud et dans l'ouest

⇒ Le DRH répond que ce n'est pas de son ressort et que c'est une décision appartient au recteur voire au ministère et que malheureusement ce n'est pas la tendance politique actuelle

2. Augmenter le nombre d'INEAT pour remplir le même rôle

⇒ Le DRH répond que là aussi ce ne sera pas possible, car le ministère n'y est pas pour

3. Profiter des départs en CLD ou CLM des personnels exerçant dans l'Ouest ou le Sud au cours de cette année pour les remplacer par les enseignants qui demandent des révisions d'affectation dans ces secteurs

⇒ Le DRH se demande qui va alors remplacer ces enseignants quand ils quitteront ces postes dans l'Est ; si ce sont des brigades de ce pôle, il risquerait à un moment donné d'y avoir une pénurie de remplaçants dans ce secteur en cours d'année

► Les représentants de FO disent au DRH que de toute façon ce personnel s'il ne voit pas leur demande exaucer sera à un moment ou à un autre en CMO ou CLM et qu'il faudra bien les remplacer

⇒ Le DRH pense que la majorité de ce personnel tiendra le coup et ne se mettra pas en CLM ou CMO fréquemment

4. Utiliser les postes libérés par des enseignants en mi-temps annualisés dans l'ouest et le sud début février 2020 pour réaliser ces révisions d'affectations en attente.

⇒ Le DRH pense que cela va être administrativement compliqué et que de plus selon lui il n'y a pas énormément de mi-temps annualisés dans ces secteurs qui débiteront en février ; et idem se posera le problème du remplacement de ce personnel lorsqu'ils quitteront la zone Est

5. Traiter les demandes de révisions d'affectation tout le long de l'année et non jusqu'en décembre comme les années précédentes

⇒ Le DRH pense que pour les cas les plus problématiques cela se passera ainsi, mais pas pour l'ensemble des demandes

En résumé : Le DRH assure aux syndicats que les situations seront traitées au cas par cas et non de façon globale, et qu'il remontera au recteur prochainement les revendications ou solutions proposées par l'intersyndicale lors de cette audience. Et si nécessaire, il fera un point ultérieurement avec nous à ce sujet. Il demande aux syndicats de lui faire remonter rapidement les cas qui leur paraissent préoccupants.